

# **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES RELATIVES A L'ETUDE D'IMPACT ET A LA DECLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTERET GENERAL ET LA MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U. DE LA VILLE DE VILLECRESNES POUR LE PROJET DU QUARTIER DU BOIS D'AUTEUIL**

Par un arrêté n° 2013-63 en date du 19 août 2013, le Maire de la Commune de Villecresnes a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques conjointes relatives à l'étude d'impact d'une part, et à la déclaration de projet portant sur l'intérêt général et la mise en compatibilité du PLU de la Ville de Villecresnes pour le projet du quartier du Bois d'Auteuil d'autre part.

Monsieur Claude POUHEY, ingénieur général, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun, et Monsieur Maurice BOUX, ingénieur, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les enquêtes publiques conjointes se dérouleront du 9 septembre 2013 au 12 octobre 2013 inclus en Mairie de Villecresnes, place du Général de Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- Le samedi de 8h30 à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser directement par écrit à l'attention de Monsieur Claude POUHEY, Enquêtes publiques sur le projet du Bois d'Auteuil, Place du Général de Gaulle, 94440 Villecresnes ; ou encore à l'adresse mail dédiée : [enquetespubliques@villecresnes.fr](mailto:enquetespubliques@villecresnes.fr)

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 9 septembre 2013 de 14h30 à 17h30,
- Jeudi 26 septembre 2013 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 2 octobre 2013 de 14h30 à 17h30,
- Samedi 12 octobre 2013 de 9h00 à 12h00.

Deux rencontres d'information organisées par la Ville se tiendront en Mairie de Villecresnes les :

- Samedi 5 octobre 2013 9h00 à 12h00,
- Mercredi 9 octobre 2013 de 17h00 à 22h00.

A l'issue des enquêtes conjointes, le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune de Villecresnes les dossiers avec le rapport unique dans lequel figureront ses conclusions motivées pour chacune des enquêtes.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai de 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information complémentaire sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Yann CHOCTEAU, chef du service urbanisme de la Ville de Villecresnes. Les informations relatives aux dossiers de déclaration de projet et d'étude d'impact seront consultables sur le site internet de la Mairie de Villecresnes, à l'adresse suivante : <http://www.villecresnes.fr>

Le Maire,  
Daniel Wappler